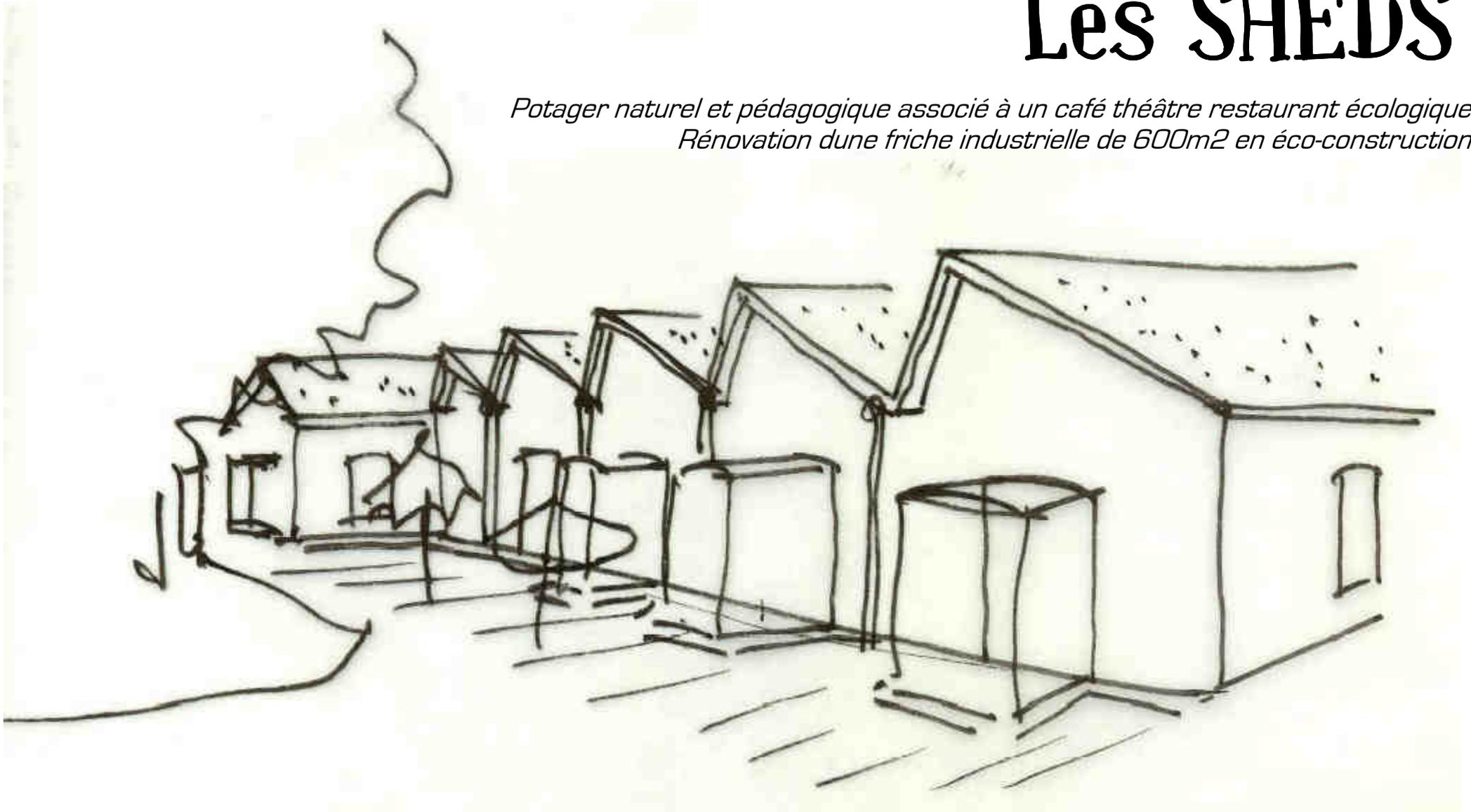


Les SHEDS

*Potager naturel et pédagogique associé à un café théâtre restaurant écologique
Rénovation d'une friche industrielle de 600m² en éco-construction*



Association Les SHEDS

Association de soutien au projet les Sheds - Contact : Dominique COLLIN (Président) - **Tel. :** 00 33 (0)3 89 59 72 05

Courriel : dominique@les-sheds.com - **Site :** www.les-sheds.com - **Siège social :** 5 rue du Pinson - 68200 Mulhouse

LE PROJET



Les sheds est un projet écologique d'envergure qui propose d'unir l'humain, dans une condition respectable, à son environnement, la nature, par le biais de supports et d'activités propres à l'Homme :

- La bonne table qui favorise la convivialité et l'échange
- La découverte qui éveille la curiosité et le désir d'apprentissage
- La fête qui ravive le goût des autres et les échanges
- L'habitat qui, concernant chacun de nous, replace l'Homme dans son environnement, la nature.

Il s'agit d'associer, sur un même site, un potager pédagogique, un restaurant-théâtre et un café, dans un lieu de patrimoine réhabilité par un travail architectural à très haute qualité environnementale. Le coeur du projet est avant tout une démarche pédagogique, de partage des connaissances et de lien social ; le respect de la nature et de l'être humain dans son environnement. Au centre : le potager, activité de référence.

Les utopies d'aujourd'hui sont les solutions de demain...

La philosophie de ce projet est portée par l'expérience, la connaissance, le savoir faire et la sagesse de penseurs tels qu'Albert Jacquard, Pierre Rabhi, Nicolas Hulot, Théodore Monod ou Victor Schaubberger... et d'associations telles que *Kokopelli, Terre et Humanisme, Oasis en tous lieux, La ferme des enfants, les Amanins* ou *Chemin faisant*...[Cf. Chapitre des références]

L'utopie n'est pas selon nous la chimère ou l'illusion, mais le « non lieu de tous les possibles ». Notre société en crise profonde interpelle notre imagination, nous invite à la créativité, à l'innovation pour remettre notre histoire commune sur une voie réaliste et salutaire. Face aux limites et aux impasses de notre modèle d'existence, l'utopie est une pulsion de vie capable de rendre possible ce que nous considérons comme impossible. L'utopie nous libère des schémas et des représentations mentales conventionnelles qui nous maintiennent captifs d'une idéologie qui nous rend impuissants. L'utopie a toujours été le véritable moteur de l'histoire et les vrais utopistes, des rêveurs réalistes. Les utopies d'aujourd'hui sont les solutions de demain... Au-delà des outils et des réalisations matérielles, la première utopie est à incarner en nous-mêmes...

Pierre Rabhi – Mouvement international pour la Terre et l'Humanisme.

Le peu, le très peu que l'on peut faire, il faut le faire quand même. **Théodore Monod.**

L'émerveillement constitue le premier pas vers le respect... **Nicolas Hulot.**

Il nous faudra bien répondre à notre véritable vocation qui n'est pas de produire et de consommer jusqu'à la fin de nos vies mais d'aimer, d'admirer et de prendre soin de la vie sous toutes ses formes. **Pierre Rabhi.**

Même si l'on m'annonçait que la fin du monde est pour demain, je planterai quand même un pommier.
Martin Luther King.

ACTIVITES PRINCIPALES

Le potager pédagogique

Face à un système qui confisque le droit des peuples à se nourrir par eux-mêmes, cultiver son jardin est un acte politique, de légitime résistance.

Pierre Rabhi.

Illustration à petite échelle des problématiques environnementales, le potager s'avère un outil pédagogique hors du commun pour l'apprentissage de la nature, de la place de l'homme sur terre, du travail, de la rigueur, de la persévérance, du rythme et de la biodiversité, de la cohabitation des espèces et des saisons. Les techniques de bio jardinage utilisées font également appel à tous les facteurs environnants et déterminants pour l'exploitation d'un potager : la météorologie et son étude, les animaux et insectes, les plantes annexes (hors légumes) et « mauvaises herbes », toute la faune et la flore utile, la lune et le soleil et le système solaire en général. **Les ateliers autour du potager permettent aux participants d'aborder un éventail de thèmes éducatifs riches et tous entretenant des liens de cause à effet sur place : biologie, géologie, botanique, astronomie, agriculture, gastronomie...** Ces sujets, selon le degré d'approfondissement de leur étude, peuvent couvrir des programmes scolaires de la maternelle à la terminale. On peut noter qu'en 1988, les manuels de biologie de la collection Tavernier (éditions Bordas) apprenaient aux élèves de classes de première que « *l'homme devient la première cible de son impact sur la nature* » dans tout un chapitre réservé aux équilibres de la Biosphère... Il n'apparaît que plus urgent, vingt ans plus tard, de donner corps à cet apprentissage de l'adéquation entre l'homme et la nature.

Situé à l'arrière du Centre de Rencontres d'Echanges et d'Animations de Kingersheim, le CREA, en lien avec les anciens de la commune et les associations (les arboriculteurs, par exemple), en lien avec les enfants des écoles et du CREA, ce potager aura l'avantage d'être au cœur du centre ville, à l'abri de la circulation automobile et à proximité directe du centre d'animation. Il permettra d'accueillir les scolaires et extrascolaires en ateliers. Il pourrait être signifié comme lieu de promenade. Une bande de terre est également envisageable dans la cour TIVAL, en face du restaurant, illustrant le lien existant entre ce potager pédagogique et son exploitation culinaire et gustative par l'établissement des *Sheds*.

Ce potager est conçu en adéquation avec la démarche de KOKOPELLI (Cf. Chapitre des références), qui œuvre pour la protection et la promotion des légumes anciens, la solidarité entre les peuples et les continents concernant l'agriculture saine, le partage des connaissances et des techniques et la répartition des semences.

Le restaurant écologique

L'assiette.

Traditionnel, Naturel, Biologique, Végétarien.... Le restaurant des *Sheds* s'inscrit en lien avec le potager pédagogique pour proposer une alimentation saine et équilibrée, respectant la diversité des comportements alimentaires. Il aura pour vocation d'être accessible financièrement au plus grand nombre, conformément aux engagements de la charte, et de redonner à l'alimentation ses lettres de noblesses au quotidien. Le plaisir de la table, la simplicité des menus et l'importance d'une bonne alimentation pour la santé sont les valeurs défendues et promues par l'établissement.

Le bâtiment.

Dans un lieu d'histoire qui a contribué au fort développement de la commune et situé au cœur de ville, le restaurant des *Sheds* se veut un bâtiment écologique par sa réhabilitation et de mémoire par sa conservation. Le choix de matériaux écologiques pour sa rénovation (matériaux nobles, biodégradables, panneaux solaires, nouvelles technologies non polluantes) et la réflexion menée autour de l'aménagement (chauffage, électricité, récupération de toute énergie produite au sein et autour du bâtiment, appareils basse tension, basse consommation...) permettront d'en faire une vitrine et un site pilote en matière d'éco construction. Toute cette démarche sera rendu publique sur place. Les *Sheds* auront également vocation de centre de ressources et de partage des connaissances et du savoir faire acquis lors de la réalisation du projet. La réhabilitation du bâtiment entre dans le cadre de l'appel à projet de la Région Alsace sur les sites pilote HQE. En lien avec la Société d'Histoire de Kingersheim, un partenariat pourrait donner lieu à une exposition permanente sur l'histoire spécifique du bâtiment, avec une partie de l'exposition visible depuis l'extérieur.

Que signifie réellement être écologiste ?

Pour moi, ce n'est certainement pas une attitude politique, mais c'est, fondamentalement, une éthique. L'écologie, c'est le respect de la vie sous toutes ses formes. Compte tenu de notre communauté d'origine et de destin, je suis intimement convaincu que nous n'avons pas d'autre choix que de faire vie commune.

Nicolas Hulot

Le café

Le café se veut dans l'esprit des cafés de village, comme la commune en a compté en son temps. Un lieu de vie et d'échange entre générations et cultures... De ces cafés où l'on parle, où l'on retrouve le goût des autres en apprenant à les connaître, même le temps d'une tasse de thé ou d'un verre de bon vin bio à découvrir.

L'espace est confortable, aménagé de canapés autour d'une cheminée, de tables et d'un zinc. C'est, comme le salon d'une maison, l'endroit pour retrouver ses amis avant de sortir, pour bavarder, jouer aux cartes, lire ou écrire, se rencontrer, ou prendre un apéritif avant le repas...

En été, une terrasse à l'ombre des tilleuls octogénaires offrira un havre de paix, à l'abri de la circulation automobile. Une installation qui permet d'investir de façon agréable et partagée un lieu de plein air existant et mésestimé.

Un lieu de vie et d'animation intergénérationnel

Un goûter, jeu de piste sur le thème des saveurs du potager et des légumes le mercredi à l'occasion d'un anniversaire, une partie de belote accompagnée d'un petit ballon de rouge pour les anciens le jeudi après midi, une soirée Café théâtre pour les adultes, du théâtre alsacien, du théâtre pour les enfants...mais également des concerts adulte ou famille : Chanson, jazz, bal populaire ; des animations à thème : jeux de société, tarots ; des lectures publiques, projections ciné-club, débat conférence sur le thème de l'éco construction...

En résumé, des animations qui permettront au jeunes et anciens de se croiser, de dialoguer et de découvrir peut être de nouvelles formes d'activité à proximité de chez eux.

LA CHARTE

Le fonctionnement des *Sheds* est guidé par une charte à laquelle les salariés, les bénévoles et les partenaires du projet s'engagent. Les axes et objectifs principaux de cette charte sont les suivants :

La qualité

À tous niveaux de décision, de choix, le critère de la qualité sera prépondérant : qualité des produits de consommation, qualité de la réflexion globale sur le site, des matériaux utilisés, qualité du projet d'animation, du travail, qualité du service et de l'accueil, du lien social. C'est le critère dominant qui a motivé l'émergence du projet des *Sheds*, duquel découlent tous les autres.

L'humain au cœur du projet

Les choix et décisions seront pris dans le cadre d'un travail d'équipe, de dialogue et de concertation, garant de l'intérêt collectif. L'épanouissement de l'homme étant une des préoccupations centrales du projet, le personnel sera formé, informé et impliqué dans la démarche ; la qualité du service et de l'accueil de la clientèle également privilégié. L'accueil, le libre accès et l'autonomie maximale des personnes handicapées a ici une place importante. Enfin, le choix d'un bâtiment chargé d'histoire se veut utile dans ce cadre précis, il permet de conserver l'histoire d'une population, offre à cette population de jouir encore du travail de ses prédécesseurs, et, enrichi par sa réhabilitation, illustre le meilleur des technologies de chaque époque.

L'intégration à l'environnement

De l'homme ou de la nature, qui doit s'intégrer ? Être en harmonie avec la nature, utiliser au mieux ses richesses et ses ressources en la respectant, tels sont les objectifs à tenir à toutes les échelles du projet.

Le potager, le bâtiment, l'assiette et les habitudes quotidiennes répondent à un cahier des charges et un règlement intérieur à très haute qualité environnementale. Les publics accueillis pourront s'informer sur place de la démarche, s'ils le souhaitent. Le personnel extérieur sera formé à l'éco-citoyenneté et au fonctionnement de l'établissement, il sera tenu de respecter les habitudes de travail, parfois nouvelles, liées à cette problématique environnementale.

Le faible coût financier et énergétique

Il s'agit de limiter le besoin d'argent lié au fonctionnement des structures afin de proposer au final des produits et des services accessibles au plus grand nombre par un prix de vente le plus bas possible.

Il n'y a pas de crise de l'Energie, mais simplement une crise d'ignorance.

B. Fuller

ACTIVITES ANNEXES



Lieux d'exposition

Traiteur de proximité, vente à emporter

Point de vente de produits spécifiques (naturels ou bio)

Centre de ressources et site pilote en éco construction et en agro écologie

Partage des connaissances et du savoir faire acquis lors de réalisation des *Sheds*, qui se doit d'être exemplaire en matière de réhabilitation

Bibliothèque spécialisée liée à l'activité, au savoir faire et aux compétences acquises

Ludothèque spécialisée favorisant le développement de l'enfant et de l'adulte, sélection rigoureuse des jeux

ACTIVITES ET ANIMATIONS



Programmation musicales dans le café : chanson, jazz, folk...

Programmation théâtrale dans le café ou le restaurant : café-théâtre d'humour, théâtre alsacien, spectacles enfants...

Participation aux temps forts de la ville : MOMIX en janvier, Fête de la Musique en juin, Fête des rues en septembre...

Animation du quartier TIVAL (Animations musicales dans la cour en juillet, Marché de Noël Eco bio en décembre)

Animation pour les enfants et les familles le mercredi (goûter jeux, anniversaires...)

Après midis récréatifs pour les anciens (thés dansants, bals populaires...)

Soirées et après midi thématiques : Jeux de société, Philosophie, Débats, Rencontres...

Espace d'exposition permanent dans le restaurant et le café : Peinture, sculpture, arts plastiques, photo...

Soirée thématiques, conférences liées à la démarche singulière du projet

La nature et l'environnement, actions de sensibilisation

Stages et chantiers école en éco construction et en agro écologie

STRUCTURE JURIDIQUE

Création d'une association de soutien au projet LES SHEDS, extrait des statuts :

Article 2 : Objets

*Nos réussites individuelles
sont admirables, certes,
mais elles ne doivent pas
occulter notre chef d'œuvre
en cours d'élaboration : la
communauté humaine.*

Albert Jacquard.

L'association « LES SHEDS » a pour objet de :

De soutenir le projet LES SHEDS (projet de création et de développement d'un potager naturel et pédagogique associé à un café, théâtre, restaurant écologique porteur de valeurs prônant le respect de l'homme et de la nature)

De faire connaître, de soutenir et d'adhérer aux engagements éthiques et aux solutions pratiques contenus dans la Charte Internationale de Terre & Humanisme (voir en annexe) ;

D'être garant du développement du projet dans le respect de la démarche philosophique initiale ;

De contribuer financièrement à la réalisation de ce projet par la récolte de fonds et de matériaux ;

D'organiser toutes actions que l'association jugera utile permettant de faire connaître son action et/ou de récolter des fonds ;

Dès lors que le projet LES SHEDS sera créé, l'association aura pour objet de :

De créer, d'animer et de développer un centre de ressource et d'informations autour du projet des SHEDS ;

De développer un projet culturel pluridisciplinaire de qualité autour du projet des SHEDS ;

De développer et d'animer un projet pédagogique autour du potager ;

La démarche de l'association est libre de toute référence idéologique, confessionnelle, politique et de toute autorité spirituelle ou laïque.

LES PARTENAIRES

| | |
|----------------------|---|
| Jo SPIEGEL | Maire de Kingersheim |
| Thierry DREYER | Architecte DPLG |
| Thierry SEMBACH | Architecte DPLG |
| Mme BANNWARTH | CCI - Chambre de commerce et d'industrie |
| Luc JAMBOIS | OGACA : Gestion des entreprises culturelles |
| Guillaume HAEGY | Expert comptable |
| Pierre François PRET | Association Terre & Humanisme |
| Michel VALENTIN | Les Amanins |
| Jean Marc GUILLET | Association Kokopelli |
| Sébastien HOUSSIN | Association TerReS |

LE SOUTIEN DES PARTENAIRES - Terre & Humanisme

Lablachère, le 24 avril 2007

Objet : Lettre de soutien au projet LES SHEDS

L'association Terre & Humanisme, qui œuvre pour la souveraineté alimentaire des populations et la sauvegarde des patrimoines nourriciers, tient par la présente à affirmer son soutien et ses encouragements au projet LES SHEDS, visant à réhabiliter une ancienne friche industrielle pour y instaurer un centre écologique, pédagogique, culturel et convivial.

Les activités proposées par les porteurs du projet - un jardin pédagogique, un restaurant biologique, des bâtiments rénovés et aménagés en éco-construction, un lieu de vie et d'animation intergénérationnel...etc. - nous semblent plus que jamais utiles à la société actuelle. Au sein d'un modèle planétaire qui montre ses limites, qui dissipe les ressources vitales, nous éloigne de l'essentiel et nous isole dans le « chacun pour soi », les valeurs portées par LES SHEDS méritent selon nous d'être soutenues et propagées afin de nous reconnecter à la terre qui nous nourrit, de redonner une âme à nos territoires, un sens à nos vies, de la beauté et de la joie dans notre monde.

Le respect de la nature, la priorité mise sur une agriculture et une alimentation saines, le dialogue et la solidarité entre les humains, la sobriété, le lien entre les générations, la convivialité nous semblent être les bases indispensables à une société équilibrée et réellement durable.

Puisse le projet des SHEDS voir le jour et porter de beaux fruits afin que les utopies d'aujourd'hui germent vers les solutions de demain...

Pierre-François PRET
Directeur de Terre & Humanisme



LE SOUTIEN DES PARTENAIRES – Les Amanins

La Roche sur Grâne, le 16 mai 2007

Dominique, Marc et Stéphane

Je reviens vers vous après quelques semaines qui m'ont laissé le temps de bien regarder votre projet et de mûrir notre échange du 20 avril. Comme j'ai pu vous le dire, nous sommes dans un contexte de vie ou bien souvent il n'est pas possible d'unir l'envie de renforcer la relation au travers de pratiques écologiques, sociales et solidaires et en même temps trouver une viabilité économique qui pérennise ces initiatives. Aux Amanins, la rencontre entre Pierre Rabhi et moi-même a permis, je le pense, de relier écologie et économie. Notre souhait à tous les deux est que cette barrière morale soit levée.

Je dois dire que la présentation et la discussion que nous avons eus m'ont rassuré et me confortent dans l'idée que votre projet va dans le même sens : celui de notre devoir d'être solidaire dans l'humanité et dans le respect de la nature, et celui de concrétiser un nouveau modèle économique qui tisse les liens et place l'homme au centre du projet et où l'argent a sa juste place.

Je vous encourage sincèrement tous les trois à mettre en œuvre les Sheds. Le cœur du projet « la rencontre » sous l'aspect pédagogique ou culturel dans un lieu qui respecte la nature et s'en nourrit rejoint complètement notre objectif commun, celui de sensibiliser et d'éveiller un public adulte et enfant à l'écologie au quotidien.

Je vous renouvelle mon soutien et vous encourage à poursuivre ce projet mené avec solidarité et rigueur.

Michel Valentin



LE BUDGET

Le budget prévisionnel de fonctionnement sur trois ans est en cours d'élaboration. Il permettra d'évaluer clairement les différents secteurs de l'activité. Il définira également les moyens humains et matériels pour le démarrage du projet ainsi que ses possibilités d'évolution.

LE CALENDRIER PREVISIONNEL

| | |
|-----------------------|--|
| Janvier à Mars 07 | Définition du projet Étude de faisabilité – Esquisses - Budget prévisionnel Présentation du projet au Maire de Kingersheim |
| Avril à septembre 07 | Recherche de partenariats Prises de contact et présentation du projet |
| Octobre à décembre 07 | Création d'un groupe d'experts en agro écologie et en éco construction Création d'un groupe de pilotage |
| Janvier à mars 08 | Définition du projet définitif et rédaction du cahier des charges Création des structures juridiques |
| Mars à avril 08 | Validation du projet par la ville |
| Janvier 09 | Ouverture probable du lieu |

REFERENCES

Albert Jacquard



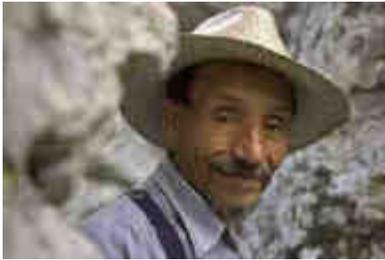
Albert Jacquard naît à Lyon dans une famille catholique, plutôt conservatrice. Après ses études à l'Ecole Polytechnique et à l'Institut des statistiques, il travaille d'abord à la SEITA, puis au ministère de la santé. Il se tourne ensuite vers une carrière scientifique en allant étudier la génétique des populations aux Etats-Unis (Stanfords). Il devient responsable du service de génétique à l'INED (Institut National d'Etude Démographique), en 1968. Expert en génétique auprès de l'OMS de 1973 à 1985, il enseigne également dans les Universités de Genève et de Paris VI. Scientifique de haut niveau, Albert Jacquard est l'auteur de nombreux ouvrages de vulgarisation scientifique ou d'essais dans lesquels il cherche à diffuser une pensée humaniste moderne pour faire évoluer la conscience collective. Sorte "d'Abbé Pierre laïque", Albert Jacquard participe à tous les combats qu'il estime justes, comme le droit au logement (il est président de l'association du même nom), la justice sociale, la lutte contre le racisme... Pour lui, l'enjeu majeur du XXIe siècle et le véritable moteur du changement sont davantage l'éducation que la finance. C'est ainsi qu'il parraine la Haute Ecole de Namur (Haute Ecole Albert Jacquard), en Belgique.

Albert Jacquard dénonce dans "J'accuse l'économie triomphante" les méfaits du capitalisme et soulève les problèmes de la société moderne : pollution, gaspillage, insuffisance ou insalubrité des logements, nécessité d'un partage des ressources...

Dans son ouvrage "Dieu ?" (2003), il traite des conséquences des découvertes scientifiques sur les croyants en soumettant la Bible et plus particulièrement le Credo à une lecture critique, appuyée par les sciences. Il délaisse vite la question insoluble de l'existence de Dieu pour s'intéresser au message du Christ, "un vibrant appel à la fraternité". Albert Jacquard se déclare agnostique. Il attaque avec vigueur les religions et plus particulièrement celles fondées sur une révélation, sources de confort intellectuel et génératrice d'intégrisme. Ses propos révèlent une pensée matérialiste, tout en montrant une certaine fascination par le concept de Dieu et un intérêt pour les paroles de l'Evangile.

Source : <http://atheisme.free.fr/Biographies/Jacquard.htm>

Pierre Rabhi



Initiateur du Mouvement pour la terre et l'humanisme, reconnu expert international pour la lutte contre la désertification, Pierre Rabhi est l'un des pionniers de l'agriculture écologique en France. Depuis 1981, il transmet son savoir-faire en Afrique, cherchant à redonner leur autonomie alimentaire aux plus démunis et à sauvegarder leurs patrimoines nourriciers. Son ouvrage « L'Offrande au Crépuscule » (Editions L'Harmattan) qui relate son expérience au Burkina Faso a été primé par le Ministère français de l'agriculture en 1989.

Auteur, philosophe et conférencier, Pierre Rabhi appelle à l'"insurrection des consciences" pour fédérer ce que l'humanité a de meilleur et cesser de faire de notre planète-paradis un enfer de souffrances et de destructions. Devant l'échec de la condition générale de l'humanité et les dommages considérables infligés à la Nature, il nous invite à sortir du mythe de la croissance indéfinie, à réaliser l'importance vitale de notre terre nourricière et à inaugurer une nouvelle éthique de vie vers une "sobriété heureuse". L'un de ses derniers ouvrages Graines de Possibles est co-signé avec Nicolas Hulot.

"De ses propres mains, Pierre Rabhi a transmis la Vie au sable du désert... Cet homme très simplement saint, d'un esprit net et clair, dont la beauté poétique du langage révèle une ardente passion, a fécondé des terres poussiéreuses avec sa sueur, par un travail qui rétablit la chaîne de vie que nous interrompons continuellement".

Yehudi Menuhin

Source : <http://www.mouvement-th.org/>

Nicolas Hulot



Nicolas Hulot, né le 30 avril 1955 à Lille, est un reporter, écologiste et écrivain français. A la suite de l'impact de son émission télévisée Ushuaïa Nature, il s'est engagé de plus en plus dans la protection de l'environnement.

Il crée en 1990 la Fondation Ushuaïa qui devient en janvier 1995 la Fondation Nicolas-Hulot pour la nature et l'homme. Après avoir envisagé d'être candidat aux élections présidentielles de 2007 pour que les questions écologiques urgentes pèsent dans la campagne électorale, il se retire en Janvier 2007 après que son "Pacte écologique" ait été signé par la plupart des candidats des partis "de gouvernement".

Source : http://fr.wikipedia.org/wiki/Nicolas_Hulot

Théodore Monod



Théodore est le troisième fils de Wilfred Monod, pasteur et théologien protestant dont l'influence spirituelle a beaucoup joué sur son fils. Il entre au Muséum d'histoire naturelle dès 1922 puis y soutient sa thèse en 1926. Il découvre le continent africain grâce à deux missions de recherche, puis parcourt le Sahara occidental pendant plus d'un an : le zoologiste devient géologue, botaniste, archéologue, préhistorien... En 1930, son service militaire le mène au Sahara algérien : ses recherches sont définitivement orientées vers une région du monde dont il est devenu un éminent spécialiste. Désormais, les voyages se succèdent. En 1938, Monod est affecté à Dakar pour créer un institut de recherche. Sous son impulsion, l'Institut français d'Afrique noire devient un très grand centre scientifique. De 1953 à 1964, il parcourt 5200 km à pied et à dos de chameau à travers le Sahara occidental. Il poursuit aussi ses recherches sur la faune marine : il est nommé directeur du laboratoire des pêches d'outre-mer au Muséum en 1942 puis élu à l'Académie des sciences en 1963. Considéré par ses pairs comme un des meilleurs spécialistes de poissons et de crustacés, Monod était aussi un écologiste chrétien antimilitariste et engagé. Il s'éteint à 98 ans.

Source : <http://www.evene.fr/celebre/biographie/theodore-monod-2624.php>

Victor Schaubberger



Viktor Schaubberger (1885-1958), qui avait déjà mis en garde contre les catastrophes écologiques actuelles, est plus que jamais d'actualité. Ses idées et ses découvertes se répandent dans le monde entier. Garde forestier de métier, naturaliste et inventeur, il conçut une écologie en symbiose avec la nature bien avant la démarche contemporaine. Grand observateur des phénomènes de la nature, il découvrit les nombreuses propriétés de l'eau en qui il voyait, non seulement le support de toute vie, mais également celui de l'ensemble de la conscience terrestre. Par l'observation des mouvements des poissons dans les torrents, mouvements qui défient les lois de la pesanteur, il alla jusqu'à calquer les principes physiques mis en jeu, en réalisant des prototypes de moteurs à implosion ne consommant aucun carburant. Ses réflexions et découvertes l'amenèrent à des applications directes dans la sylviculture, l'agriculture biodynamique et l'hydrologie : cours d'eau, barrages, dynamisation de l'eau, organisation des espaces forestiers - gage de la qualité du bois et de l'irrigation naturelle des sols.

Les lois physiques qu'il mit au jour sont, fait important, à l'opposé de nos techniques actuelles pour domestiquer l'énergie - nos moteurs et autres dispositifs sont toujours destructeurs d'énergie par définition.

Par ses observations attentives du monde vivant, il aboutit à la conclusion que la vie procède d'un type d'énergie ignoré dans les présentes réalisations humaines : la Nature semble capable de produire du mouvement sans consommer d'énergie au sens de la thermodynamique. Pourquoi et comment ? Tel est l'objectif visé dans ce livre : nous permettre d'entrevoir ce que Viktor Schauberger a découvert et réalisé, et surtout reprendre le flambeau...

*Source : <http://www.amazon.fr/> [à propos du livre : *Le génie de V Schauberger...et si la pénurie d'eau et d'énergie était un faux problème ?* de Alick Bartholomew]*

Kokopelli – Site : <http://www.kokopelli.asso.fr/>

L'association Kokopelli a été créée, durant le printemps 1999, pour reprendre le flambeau de Terre de Semences qui oeuvrait, depuis 1994, à la protection de la biodiversité et à la production et distribution de semences issues de l'agriculture biologique et biodynamique. www.kokopelli.asso.fr

L'Association Kokopelli a pour finalité :

- De remettre en valeur, dans les pays Européens, une collection planétaire d'anciennes variétés pour les potagers et jardins, et de la rendre de nouveau accessible aux jardiniers. Cette collection planétaire est présentée dans l'ouvrage "Semences de Kokopelli". À ce jour, ce sont 2000 variétés ou espèces qui sont distribuées par l'association, dont 550 variétés de tomates, 300 variétés de piments doux et forts, 130 variétés de laitues, 150 variétés de courges, 50 variétés d'aubergines, etc.
- D'oeuvrer dans le Tiers-monde à la mise en valeur de techniques d'agriculture durable par le don de semences traditionnelles ainsi qu'à la mise en place de réseaux paysans de production de semences et de centres de ressources génétiques.



Association Terre et Humanisme – Site : <http://www.terre-humanisme.org/>

L'agroécologie : au-delà d'une pratique agricole, une éthique de vie...



Créée en 1994 sous le nom des "Amis de Pierre Rabhi", rebaptisée en 1999, l'association Terre & Humanisme oeuvre pour la transmission de l'agroécologie comme pratique et éthique visant l'amélioration de la condition de l'être humain et de son environnement naturel.

A travers des activités de formation et de sensibilisation, au Nord comme au Sud, elle place au coeur de ses engagements la contribution active à l'autonomie, la souveraineté et la salubrité alimentaires des populations, ainsi que la préservation et la régénération des patrimoines nourriciers. Siège de l'association situé en Sud-Ardèche, le Mas de Beaulieu est un lieu de formation, d'expérimentation et de démonstration de l'agroécologie.

Mouvement pour la terre et l'humanisme - www.mouvement-th.org

Une fédération des consciences pour un nouveau projet de société...

Créée en juin 2006, initiée et présidée par Pierre Rabhi, cette association a pour objet d'impulser un mouvement international autour des valeurs et alternatives décrites dans la Charte pour la terre et l'humanisme : sortir du mythe de la croissance indéfinie, vivre dans la sobriété heureuse, replacer l'humain et la nature au coeur de nos préoccupations, mettre le féminin au cœur du changement, produire et consommer localement, éduquer les enfants au respect du Vivant...etc.



Réunissant, entre autres, les différentes structures déjà existantes autour de Pierre Rabhi, le mouvement tend à devenir une plateforme d'échanges et d'inspiration pour tous ceux qui aspirent à un nouveau projet de société remplaçant l'humain et la nature au centre de nos préoccupations. ☐☐Face à l'urgence écologique et humaine, l'ambition du Mouvement pour la terre et l'humanisme est de participer à l'éveil et à l'insurrection des consciences et de mettre en lumière des alternatives concrètes et réalistes à l'impasse du modèle dominant. ☐☐Libre de toute référence idéologique, politique ou confessionnelle, ainsi que de toute autorité spirituelle ou laïque, le mouvement interpelle chaque être humain dans sa conscience, au-delà de tout clivage et appartenance.

Oasis en tous lieux – Site : <http://www.mouvement-th.org/>

« Incarner l'utopie, c'est avant tout témoigner qu'un être différent est à construire. Un être de conscience et de compassion, un être qui, avec son intelligence, son imagination et ses mains rende hommage à la vie dont il est l'expression la plus élaborée, la plus subtile et la plus responsable. » Pierre Rabhi, 1997



Ainsi débute le manifeste du Mouvement des Oasis en tous lieux qui vise à encourager et fédérer la création de lieux de vie, solidaires et écologiques, démontrant qu'un autre rapport à la terre et qu'une autre conception des relations humaines sont possibles.

"L'oasis est par définition un écosystème artificiel, une île de survie sur des territoires généralement arides et inhospitaliers. Lieu de félicité entre réalité et symbole, l'oasis hante les esprits d'une nostalgie vivace, celle du paradis perdu mais dont les hommes ont tenté de ressusciter de leurs mains d'humbles fragments."

C'est sur ces considérations que le concept d' "oasis en tous lieux" a été inspiré et initié par Pierre Rabhi en 1995. L'association du "Mouvement des Oasis en Tous Lieux" ou MOETL a été créée en 2000. Elle fonctionne en collège. Elle est autonome au sein du Mouvement pour la terre et l'humanisme. Ses ressources ne proviennent que de ses propres adhérents [cotisations et dons éventuels] et, pour une petite part, de la vente des manifestes.

Chemin faisant - Site : <http://www.cheminfaisant2005.net/>

L'association Chemin Faisant agit pour :

- Témoigner de la réalité paysanne contemporaine à travers la rencontre de producteurs.
- Recenser et valoriser les pratiques agricoles innovantes et durables.
- Rapprocher les consommateurs des producteurs.
- Redonner du sens à l'acte alimentaire et à l'agriculture nourricière.
- Faire un tour de France des producteurs pour une agriculture durable et une alimentation responsable.



Tifenn HERVOUËT et Frédéric GANA sont deux jeunes citoyens de 28 et 32 ans. Ils ont parcouru la France du 28 mars au 28 septembre 2005 en camion aménagé à la rencontre de plus de 80 paysans, producteurs et artisans des métiers de bouche qui exercent leur activité dans le respect de l'environnement et de la dignité humaine.

Cette initiative personnelle, quête de sens et voyage initiatique à la recherche du lien entretenu entre l'homme et la terre, leur a permis d'appréhender la réalité d'une agriculture naturelle et respectueuse de la biodiversité, des écosystèmes et du devenir humain.

À l'opposé, l'agriculture technologique qui brûle plus de 10 calories d'énergie fossile pour produire une calorie alimentaire s'enfonce dans une impasse. Impasse où la confrontation avec le vivant se solde par un eugénisme végétal et animal, une réduction de la biodiversité et des conséquences lourdes pour les êtres humains partout sur la planète. Au Sud, les populations malnutries sont sous la dépendance des marchés internationaux et des cultures d'exportation. Au Nord, nous sommes malades de nos excès alimentaires et d'une alimentation industrielle dévitalisée et opaque.

L'avènement d'une agriculture naturelle n'est plus une utopie, un choix ou un espoir. C'est aujourd'hui une nécessité d'ordre vital afin de répondre, non pas seulement à la sauvegarde d'un environnement naturel malmené, mais à la subsistance de l'espèce humaine elle-même.

La ferme des enfants – Site : <http://www.la-ferme-des-enfants.com/>



En 1999, à l'initiative de Sophie Rabhi et avec le soutien de la région Rhône-Alpes dans le cadre de l'opération Entreprises Rurales Innovantes, s'est ouverte la première école à la ferme sur une exploitation agricole en fonctionnement. Depuis lors, l'établissement reçut plus de soixante enfants de trois à treize ans pour leur scolarité dans un cadre de vie hors du commun. Les élèves côtoient quotidiennement les chèvres, les moutons, l'âne, le poney, les poules, le cochon, les jardins et les travailleurs de la ferme, ainsi qu'un environnement naturel d'une extraordinaire richesse tant par la qualité de son biotope que par la beauté de ses reliefs.

Cette école fonctionne ainsi depuis bientôt sept ans, avec un effectif d'une vingtaine d'enfants réparti en deux classes.

Fort de son expérience, la Ferme des Enfants demande aujourd'hui à grandir et se diversifier. Pour cela, nous mettons en œuvre un projet plus complet encore décrit dans ce dossier : le lieu de vie pédagogique et intergénérationnel du Hameau des Buis.

Charte éthique : Le Hameau des Buis est un lieu qui associe l'école La Ferme des Enfants et des habitations pour personnes retraitées ou en fin d'activité professionnelle.

Ce lieu est caractérisé par des choix écologiques sur une base vivrière agricole.

Il met l'humain, en particulier l'enfant, au cœur de sa vocation.

Il permet notamment de :

- Construire un support pédagogique particulièrement riche ;
- Reconstituer du lien social et de la solidarité ;
- Faire vivre un collectif de personnes en relation avec son environnement, dans le respect de celui-ci ;
- Dynamiser la vie sociale localement, avec un impact national et international.

Nos idées sont fondées sur la responsabilité et le respect :

- Respect de soi (confiance en soi, connaissance de soi, écoute de ses besoins...);
- Respect de l'autre (écoute, tolérance, empathie, partage...);
- Respect de la nature par un mode de vie adéquat (comportements conscients, pratiques écologiques, sobriété dans nos besoins...)

Ces idées trouvent une application concrète dans une structure aussi cohérente et complète que possible.

Notre démarche n'est liée à aucun groupe spirituel, religieux, philosophique ou politique.

Pourquoi les Amanins ?

Devant la double question fondamentale et indissociable de savoir « Quelle planète laisserons-nous à nos enfants et quels enfants laisserons-nous à la planète ? », nous répondons par la création d'un centre dont l'objectif est de concilier la sensibilisation, l'expérimentation, et la pédagogie avec l'accueil et la solidarité.

Construit sur les critères de la sobriété et de la beauté au sein d'un écosystème respecté, il doit permettre de rapprocher la nature et les humains, d'élever la confiance en soi et de promouvoir l'équité.



Notre conviction est que la crise actuelle dans laquelle est plongée l'humanité, avec ses excès et gaspillages pour les uns, ses pénuries et famines pour le plus grand nombre et ses atteintes à la vie, n'est pas une fatalité.

« Nous disposons encore des ressources, des savoirs et savoir-faire, des moyens financiers et de toute la force de notre créativité pour donner une orientation positive à notre destin. »

C'est dans ce contexte d'urgence humaine et écologique qui appelle à la fédération et à la mobilisation des consciences, au-delà de tout particularisme, que les acteurs de ce projet, initié par Pierre Rabhi et Michel Valentin, concrétisent par des propositions innovantes une démarche qui prend en compte la protection de la nature et le respect de la dignité humaine.

Tous ensemble, attentifs au monde vivant qu'il soit humain, animal ou végétal, s'engagent :

- à mettre en valeur l'écosystème et à promouvoir la biodiversité
- à cultiver selon les principes de l'agro-écologie
- à respecter la vie des animaux
- à traiter de façon naturelle les eaux usées, à modérer la consommation des énergies et n'utiliser que celles qui sont renouvelables
- à réduire, puis recycler et composter les déchets permettant ainsi leur réutilisation

- à se responsabiliser dans l'utilisation des ressources en privilégiant au maximum celles qui sont locales
- à être attentif à tous, à favoriser le dialogue pour permettre d'améliorer la relation et de reconnaître les compétences de chacun
- à transmettre les savoirs en les rendant accessibles au plus grand nombre à éduquer les enfants dans l'importance du vivre ensemble et dans l'apprentissage de « l'art de la rencontre »



"LES AMANINS" c'est

UN LIEU PRÉSERVÉ de 55 hectares comprenant champs, prés, landes, bois et rivière entre la Drôme provençale et la Drôme des collines (à 35 km au sud-est de Valence et à 24 km de Montélimar) organisé autour d'une ferme agro-écologique incluant la traction animale ;

UNE ÉCOLE DIFFÉRENTE où les enfants feront directement le lien entre les savoirs et la vie concrète, où ils apprendront à cultiver leurs légumes, et à vivre ensemble dans la coopération ;



UN SITE D'EXPERIMENTATION et de démonstration agro-écologique et de sauvegarde de la biodiversité ;

UNE ZONE DE PRODUCTION agricole respectueuse de l'environnement et garante d'une nourriture saine ;

UN ESPACE D'ECHANGE, de formation et de transmission de savoirs et savoir-faire ;

C'est pour permettre au plus grand nombre de partager cette expérience humaine et écologique que nous pourrions bientôt vous recevoir, pour vous nourrir de tous les bienfaits de la nature et des richesses de nos savoir-faire.

LEXIQUE

Développement durable

Développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leur propre besoin.

Agro écologie

L'**agroécologie** concerne l'ensemble des techniques protectrices du sol et améliorantes de sa fertilité, mais en même temps productives et économes en intrants chimiques. Elle optimise l'utilisation des ressources et des processus gratuits de la nature, au bénéfice de l'agriculteur et de la production agricole durable. Ces ressources sont d'origine animale (macro-mésafaune, microflore), d'origine végétale (photosynthèse, production de biomasse, actions racinaires ...) ou d'origine climatique (lumière, pluies, température, condensations ...).

Une des voies agrobiologiques majeures de gestion des systèmes de culture pour supprimer totalement l'érosion (entre autres) est constituée par le non travail du sol et le semis direct sur couverture permanente, avec leurs conséquences nombreuses et bénéfiques sur l'écologie du système sol-peuplement végétal ainsi que sur le système de production.

Mais l'agrobiologie c'est aussi l'agroforesterie au sens large, la gestion optimale des cultures associées, l'utilisation de la biomasse végétale et animale (fumiers, composts, engrais verts, effluents agricoles transformés ou non...), l'amélioration des jachères, l'écobuage ménagé...

Eco construction

La notion d'écoconstruction est apparue à la fin des années 1960. Elle consiste à créer un bâtiment doté des technologies lui permettant de respecter au mieux l'environnement et l'Écologie dans sa construction, en cherchant à s'intégrer le plus respectueusement possible dans un milieu en utilisant des ressources naturelles et locales.

Cette habitation utilise des matériaux naturels de construction et d'isolation tel que la pierre, la brique de terre, le chanvre, la paille, le bois, la plume d'oie, la laine de mouton,... ainsi que des énergies renouvelables et naturelles comme l'énergie solaire passive, les panneaux solaires, une éolienne, du biogaz,..., elle peut intégrer des systèmes de traitement (phytoépuration,...) et de récupération d'eau.

Les principes directeurs de l'écoconstruction sont repris par la notion de haute qualité environnementale qui définit 14 cibles d'action portant sur la construction et les choix en matière d'entretien et d'usage pour un plus grand confort et une meilleure protection de la santé.

LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT, Pourquoi Kingersheim ?

Kingersheim est une commune connue des acteurs du projet, ses habitants, ses associations, l'environnement proche et le bassin de vie. La notoriété de sa politique dépasse les frontières de la Communauté d'agglomération, notamment par sa vitrine culturelle d'envergure nationale.

Aussi le choix de Kingersheim s'articule sur plusieurs axes (urbanisme, économie, développement durable et culturel), tous dépendants de la volonté politique locale.

Les points connus d'adéquation au projet sont :



- La volonté d'implanter un restaurant de qualité sur la commune.
- La volonté d'animer un cœur de ville.
- La préservation d'un patrimoine (friche industrielle).
- L'implantation et le développement d'un projet impliquant et réunissant les habitants, les acteurs culturels et le monde associatif
- Le partage des valeurs humaines et écologiques avec le Maire de la ville Jo Spiegel
- La création d'emploi : 3 à 5 postes directs selon la dimension du projet, plusieurs emplois à temps partiel pour le potager et l'animation du lieu.

De nouveaux rapports seront à développer :

- avec les habitants, par une forme soutenue de lien social, d'accessibilité et de convivialité
 - avec les commerces existants, envisagés comme une complémentarité plus qu'un rapport concurrentiel
- avec les lieux culturels de la ville que sont le CREA et l'Espace Tival, en proposant un tremplin d'accès à leur Culture programmée, un lieu où la culture se veut de proximité pour « accompagner les publics » vers les structures.



1
Les SHEDS

2
La cour pavée
piétonne, la
terrasse et le
petit potager

3
Le Potager
(10 ares)

4
Le CREA

5
Le lieu
d'hébergement
des artistes

6
L'Espace Tival
et le parvis

7
Restaurants :
L'Arbre vert et
le Star Kebab

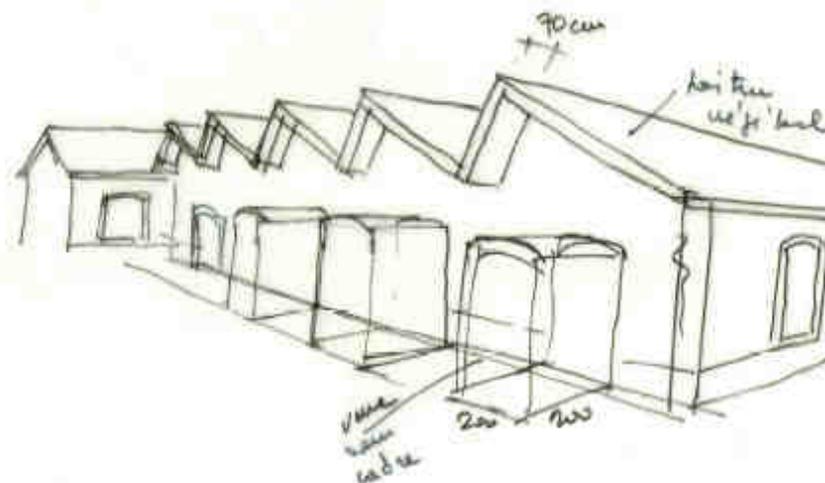
8
Bureau
de tabac



LE PROJET ARCHITECTURAL

Le projet architectural est défini par 5 critères :

1. Faible impact de la construction sur l'environnement
2. Economies d'énergie
3. Durabilité
4. Non toxicité
5. Esthétique



Projet de réhabilitation de la friche industrielle TIVAL en restaurant théâtre

Document réalisé par Thierry DREYER et Thierry SEMBACH, Architectes DPLG

Un peu d'histoire.

Le bâtiment concerné par ce projet est le dernier vestige de l'ensemble industriel TIVAL. Construit en 1851 cette usine d'impression sur étoffes et papiers employait jusqu'à 650 personnes.

L'activité cessa en 1965 et les bâtiments démolis progressivement à partir des années 60 pour libérer des surfaces foncières et permettre un réaménagement urbain (création de voirie et d'immeubles de commerces et d'habitation).

L'espace est chargé d'histoire. Il fait partie du patrimoine de la commune. C'est le dernier vestige d'une activité qui a fait l'identité de Kingsheim pendant le XXème siècle. C'est un devoir que de tenter de le sauver.

Le projet.

Les travaux se feront dans le respect des économies d'énergie, démontrant que l'on peut obtenir des résultats surprenants en réhabilitant les espaces existants. Le projet s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Projet que la Région Alsace s'apprête à lancer d'ici quelques semaines. Les subventions financeront une partie des études ainsi que les surcoûts liés aux matériaux employés pour réduire la consommation énergétique de l'édifice.

En toiture, sur la face sud des sheds, seront disposées de la végétation pour permettre d'évacuer les eaux pluviales et des séries de panneaux photovoltaïques afin de produire l'électricité nécessaire à la structure. La face nord des sheds sera vitrée.

On prévoit un chauffage à cogénération au gaz.

L'isolation sera particulièrement soignée et performante. Elle sera extérieure afin de réduire au maximum les ponts thermiques. L'aspect extérieur de l'ancienne usine s'en trouvera modernisé, mis au standard actuel tout en gardant la forme architecturale caractéristique de son époque. L'intérieur par contre fera l'objet d'une restitution fidèle de la modénature d'origine créant ainsi un fort contraste entre passé et présent.

Un écrin de modernité pour un patrimoine historique!

Ne pouvant produire sans épuiser, détruire et polluer, le modèle dominant contient en fait les germes de sa propre destruction et nécessité d'urgence des alternatives fondées sur la dynamique du Vivant.

Pierre Rabhi.

Photo de la cour actuelle et de la façade

Les SHEDS





Perspective depuis le porche

Les SHEDS



ASSOCIATION LES SHEDS – Les contacts

Dominique COLLIN (Président)

Siège social : 5 rue du Pinson – 68200 Mulhouse
00 33 (0)3 89 59 72 05 - 00 33 (0)6 07 45 28 38
dominique@les-sheds.com

Marc HETT (Trésorier)

48 rue de Mulhouse – 68400 Riedisheim
00 33 (0)3 89 31 77 32 – 00 33 (0)3 89 86 12 91
marc@les-sheds.com

Stéphane CASTELL (Vice Président et Trésorier Adjoint)

Route de la Plage – 74410 Saint Jorioz
7 rue du Panorama – 68200 Mulhouse
00 33 (0)4 50 77 12 90 - 00 33 (0)6 23 80 40 74
stephane@les-sheds.com

www.les-sheds.com

Association LES SHEDS - Statuts

Article 1er : Nom, siège, but

Il est fondé, entre les adhérents aux présents statuts, une association nommée LES SHEDS.

Cette association à but non lucratif est régie par les articles 21 à 79-III du Code Civil Local maintenu en vigueur dans les départements du Bas-Rhin, Haut-Rhin et Moselle, ainsi que par les présents statuts. Le siège est situé à l'adresse : 5 rue du Pinson – 68200 MULHOUSE. Le siège peut être transféré sur simple décision du Bureau. L'association est inscrite au registre des associations du tribunal de Mulhouse [68].

Article 2 : Objets

L'association « LES SHEDS » a pour objet de :

1. De soutenir le projet LES SHEDS (projet de création et de développement d'un potager naturel et pédagogique associé à un café, théâtre, restaurant écologique porteur de valeurs prônant le respect de l'homme et de la nature)
 2. De faire connaître, de soutenir et d'adhérer aux engagements éthiques et aux solutions pratiques contenus dans la Charte Internationale de Terre & Humanisme (voir en annexe) ;
 3. D'être garant du développement du projet dans le respect de la démarche philosophique initiale ;
 4. De contribuer financièrement à la réalisation de ce projet par la récolte de fonds et de matériaux ;
 5. D'organiser toutes actions que l'association jugera utile permettant de faire connaître son action et/ou de récolter des fonds ;
- Dès lors que le projet LES SHEDS sera créé, l'association aura pour objet de :
6. De créer, d'animer et de développer un centre de ressource et d'informations autour du projet des SHEDS ;
 7. De développer un projet culturel pluridisciplinaire de qualité autour du projet des SHEDS ;
 8. De développer et d'animer un projet pédagogique autour du potager ;

La démarche de l'association est libre de toute référence idéologique, confessionnelle, politique et de toute autorité spirituelle ou laïque.

Article 3 : Les moyens d'action

Les principaux moyens d'action de l'association sont :

1. la réalisation, l'édition et la diffusion de bulletins, revues, cahiers, publications diverses, montages audiophoniques, audiovisuels ou informatiques (site internet...);
2. l'organisation et l'animation de conférences, colloques, expositions, sessions de formation, manifestations et interventions diverses ;
3. La création et le développement d'un potager naturel et pédagogique porteur de valeurs prônant le respect de l'homme et de la nature en vue de fournir le restaurant LES SHEDS ;
4. l'organisation, la réalisation et l'animation de travaux de plantation, d'entretien (potager, maraichage, embellissement, plantations témoins...) et de mise ou remise en valeur des milieux naturels, et de toutes activités de loisirs, de tourisme et de plein air s'articulant autour du projet ;
5. De créer un atelier de fabrication d'objets et de mobilier ;

Article 4 : La durée

L'association Les Sheds est constituée pour une durée illimitée

Article 5 : Les ressources

Les ressources de l'association sont constituées par :

- les cotisations des membres
- les subventions émanant d'organismes publics ou privés
- les recettes des manifestations organisées par l'association
- les dons et les legs
- le revenu des biens et valeurs de l'association
- toutes ressources qui ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur

Article 6 : Les membres

Peut devenir membre toute personne physique ou morale intéressée par l'objet de l'association. Chaque membre prend l'engagement de respecter les présents statuts.

L'association se compose de :

- Membres actifs : Ce sont ceux qui, personnes physiques ou morales (association) à jour de cotisation, participent activement à la vie de l'association. Ils disposent du droit de vote délibératif et peuvent se présenter aux postes de direction. Chaque association adhérente sera représentée par son Président ou une personne désignée par lui. Ils disposent d'une voix délibérative.
- Membres actifs jeunes : Sont membres actifs jeunes les personnes de moins de 16 ans à jour de cotisation. Ils disposent d'une voix consultative.
- Membres bienfaiteurs : Sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation libre et dont le montant minimum est fixé par l'assemblée générale chaque année. Ils disposent d'une voix délibérative.
- Membres de droit : Sont membres de droit, les personnes désignées par le bureau. Il s'agit de représentants de collectivités territoriales ou d'administration (CAF...) qui sont en lien avec l'objet de l'association. Ils ne paient pas de cotisations. Ils disposent d'une voix consultative.
- Membres d'honneur : Sont membres d'honneurs, les personnes désignées par l'assemblée générale ordinaire sur proposition du bureau. Il s'agit de personnes ayant rendus des services à l'association. Ils sont dispensés de cotisation. Ils disposent d'une voix délibérative.

Tout membre s'engage à respecter les dispositions des présents statuts, ainsi que les dispositions du règlement intérieur le cas échéant, qui lui sont communiqués lors de sa première adhésion.

Article 7 : La procédure d'adhésion

La qualité de membre fait obligatoirement l'objet d'un agrément préalable du bureau, qui statue sur les demandes écrites d'admissions lors de ses réunions. En cas de refus, le bureau n'est pas tenu de motiver sa décision. Le montant des cotisations est fixé chaque année en assemblée générale.

La liste des membres de l'association est la propriété exclusive de l'association, sous la responsabilité de son président. Elle ne peut être communiquée à quiconque. Les modalités de sa consultation sont précisées dans le règlement intérieur.

Article 8 : La perte de qualité de membre

La qualité de membre de l'association se perd par :

1. La démission ou le décès ;
2. Le non-paiement de la cotisation annuelle ;
3. La radiation pour motifs graves, par décision motivée du bureau, notamment du fait d'un comportement heurtant l'objet social de l'association. Le membre intéressé est appelé à fournir ses explications avant de faire l'objet d'une mise à pied conservatoire. Il peut faire appel non suspensif de la décision du bureau devant la plus prochaine Assemblée Générale.

Article 9 : L'assemblée générale ordinaire / convocation et organisation

L'Assemblée Générale de l'association comprend tous les membres.

Ont voix délibérative les membres à jour de leur cotisation. Chaque membre présent dispose d'une voix, à laquelle peut s'ajouter au plus deux (2) pouvoirs nominatifs émanant de membres absents. Les procurations écrites doivent être présentées le jour de l'assemblée générale.

L'assemblée générale délibère à la majorité des membres présents ou représentés ayant voix délibérative. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante. Elle se réunit au moins une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée, soit par le Président, soit sur la demande du quart au moins des membres de l'association ayant voix délibérative. Pour que l'assemblée générale puisse valablement délibérer, la présence de la moitié des membres disposant de voix délibérative, présents ou représentés, est nécessaire. Ne pourront prendre part au vote que les membres disposant d'une voix délibérative. Les votes se font à main levée sauf si la moitié des membres demandent le vote à bulletin secret. Le vote à bulletin secret sera cependant utilisé pour toute décision concernant des personnes (ex : l'exclusion, élection à la direction)

L'assemblée générale est conduite par le président de l'association. Son ordre du jour est réglé par le conseil d'administration et est diffusé avec la convocation à l'ensemble des membres de l'association au moins quinze jours avant la réunion, prioritairement par courrier électronique avec accusé de réception, ou par courrier, le cas échéant. Il peut être complété le jour même par toute question intéressant l'association, à l'initiative du quart au moins des membres présents ayant voix délibérative.

Article 10 : Les pouvoirs de l'assemblée générale ordinaire

Dans la limite des pouvoirs qui leur sont conférés par le Code Civil local et par les présents statuts, les assemblées obligent par leurs décisions tous les membres, y compris les absents.

Elle entend et délibère sur le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier de l'exercice clos (N-1), lesquels sont mis à disposition des membres au siège social de l'association au moins une semaine avant la réunion de l'assemblée générale. Elle valide le rapport d'orientation et le budget prévisionnel de l'exercice suivant (N+1). Elle pourvoit, s'il y a lieu, à la nomination ou au renouvellement des membres de la direction. Elle fixe aussi le montant de la cotisation annuelle à verser par les différentes catégories de membres de l'association.

Article 11 : La direction

L'association est dirigée par un Conseil d'Administration et par un Bureau.

Les membres du conseil d'administration sont au nombre de vingt (20) membres actifs élus lors de l'assemblée générale à scrutin secret, ils sont rééligibles. Le conseil d'administration, élu pour trois (3) ans, est renouvelé par tiers chaque année. La première année, les membres sortants sont désignés par tirage au sort. Le conseil d'administration choisi parmi ses membres, au scrutin secret, un bureau composé de sept (7) membres.

Les candidats aux postes d'administrateur doivent adresser au siège social de l'association une déclaration de candidature motivée au moins un (1) mois avant la date de l'assemblée générale. La liste des candidats est diffusée aux membres de l'association avec la convocation et l'ordre du jour au moins quinze jours avant la date de l'assemblée générale. Sont déclarés élus, dans la limite de nombre prévue ci-dessus, les candidats ayant obtenu le plus de voix et au moins 50% des voix des membres de l'assemblée générale présents ou représentés.

En cas de postes vacants au conseil d'administration, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus proche assemblée générale ordinaire. Les pouvoirs des membres remplaçants s'achèvent à l'époque où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés. Chaque administrateur présent dispose d'une (1) voix. En cas de partage des voix, celle du Président est prépondérante. Il est tenu procès-verbal des séances des organes statutaires. Les décisions et délibérations sont consignées dans le registre des délibérations, signé par le Président et par le Secrétaire. Ils sont conservés au siège de l'association.

Article 12 : Les accès à la direction

Est éligible au conseil d'administration et au bureau tout membre actif ou bienfaiteur de l'association à jour de cotisation et majeur. Les membres d'honneur et de droit siègent au Conseil d'administration.

Article 13 : La composition du Bureau

Le bureau comprend les sept (7) postes suivants :

- Le président : Il veille au respect des statuts et à la sauvegarde des intérêts moraux de l'association. Il supervise la conduite des affaires de l'association et veille au respect des décisions de la direction. Il assume les fonctions de représentations : légale, judiciaire et extra-judiciaire de l'association dans tous les actes de la vie civile. Il peut donner délégation à d'autres membres de la direction pour l'exercice de ses fonctions de représentation. Le Président dispose des pouvoirs les plus étendus pour l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration ou le Bureau. Il représente l'association, accomplit toute démarche utile, ordonnance les dépenses autorisées, préside les réunions de l'Assemblée Générale, du Conseil d'Administration et du bureau, représente l'association dans tous les actes de la vie civile.
- Le vice-président / trésorier adjoint : Il assure les remplacements du président ou du trésorier dès que nécessaire et les assiste dans leurs missions respectives.
- Le trésorier : Il veille à la régularité des comptes et tient une comptabilité probante. Il rend compte de sa gestion à chaque assemblée générale.
- Le secrétaire : Il est chargé de tout ce qui concerne la correspondance de l'association. Il rédige les procès-verbaux des assemblées et des réunions de la direction. Il tient également le registre des délibérations des assemblées générales et le registre des délibérations de la direction.
- Le secrétaire adjoint : Il assiste le secrétaire dans ses missions.
- Deux (2) assesseurs

Article 14 : Les réunions de la Direction

Le bureau

Le Bureau se réunit au moins trois fois par an et chaque fois qu'il est convoqué par son président. Les résolutions sont prises à la majorité des membres présents.

Par ailleurs, les dites délibérations sont prises à main levée. Toutefois, à la demande d'un (1) des membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret. Toutes les délibérations et résolutions du bureau font l'objet de procès-verbaux, inscrits sur le registre des délibérations et signés par le président et le secrétaire. Il est tenu une liste d'émargement signée par chaque membre présent. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Le CA

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois par semestre, et chaque fois qu'il est convoqué soit par le Président, soit à la demande du quart de ses membres. La présence ou la représentation d'au moins 25% des membres du Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité de ses délibérations. Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix. Tout membre du conseil d'administration qui, sans motif, n'aura pas assisté à trois réunions successives, sera considéré comme démissionnaire (sauf en cas de force majeure). Tout membre du CA doit être majeur.

L'ordre du jour est fixé par le président et est joint aux convocations écrites qui devront être adressées au moins quinze (15) jours avant la réunion.

Par ailleurs, les dites délibérations sont prises à main levée. Toutefois, à la demande de deux (2) des membres présents, les votes doivent être émis au scrutin secret. Il est tenu une liste d'émargement signée par chaque membre présent.

Article 15 : Les pouvoirs de la Direction

Le Bureau

Le bureau prend toutes les décisions nécessaires à la gestion quotidienne de l'association qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale. Il :

- assure le secrétariat de l'assemblée générale et veille à ce que toutes les mentions à inscrire sur le registre des associations soient effectuées ;
- prononce les éventuelles mesures d'exclusion ou de radiation des membres ;
- fait ouvrir tout compte bancaire auprès de tout établissement de crédit, effectue tout emploi de fonds, contracte tout emprunt ;
- décide de tout acte, contrat, marché, investissements, achats, ventes, demandes de subventions nécessaires au fonctionnement de l'association, etc... ;
- est également compétent pour les contrats de travail et fixe les rémunérations des salariés de l'association.

Le CA

Le conseil d'Administration détermine et conduit la politique de l'association. Il dispose à ce titre d'une plénitude de compétences. Il délibère sur l'ensemble des questions relevant de l'objet social. Il décide des moyens d'actions à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs de l'association.

Il a notamment compétence pour :

- fixer le montant des cotisations annuelles des membres de l'association, qui devra être ratifié par la plus prochaine Assemblée Générale ;
- transférer en tout autre lieu le siège social de l'association, qui devra être ratifié par la plus prochaine Assemblée Générale ;
- ester devant les instances arbitrales et juridictionnelles nationales, communautaires et internationales, sous réserve d'en rendre compte devant la plus prochaine Assemblée Générale ; en cas d'urgence le bureau est habilité à ester dans les mêmes conditions et en informera le Conseil d'administration à sa plus prochaine séance ;
- contracter en cas d'acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, de constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, de baux excédant neuf années, d'aliénations de biens rentrant dans la dotation et emprunts, tous autres actes d'administration qui devront être approuvés par l'Assemblée Générale.

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives à l'acceptation des dons et legs ne sont valables qu'après approbation administrative donnée dans les conditions prévues par l'article 910 du Code Civil, l'article 7 de la loi du 4 février 1901 et le décret n° 66388 du 13 juin 1966 modifiés.

Article 16 : Les rétributions et remboursement de frais

Les membres du conseil d'administration ne peuvent recevoir aucune rétribution à raison des fonctions d'administrateur qui leur sont confiées. Des remboursements des frais de missions permanentes ou temporaires approuvés par le Conseil d'Administration ou le Bureau sont seuls possibles, sur production de justificatifs qui pourront faire l'objet de vérifications.

Article 17 : L'assemblée générale extraordinaire / convocation et organisation

Elle est compétente pour la modification des statuts et pour la dissolution de l'association.

Pour que l'assemblée générale extraordinaire puisse valablement délibérer, la présence de la moitié des membres disposant de voix délibérative, présents ou représentés, est nécessaire. Les résolutions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix exprimées. Ne pourront prendre part au vote que les membres disposant d'une voix délibérative. Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les procédures de convocation et de vote sont les mêmes que celles des assemblées générales ordinaires.

Article 18 : La dissolution de l'association La dissolution de l'association doit être décidée par l'assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée désigne une ou plusieurs personnes membres ou non-membres de l'association qui seront chargées de la liquidation des biens de celle-ci.

L'actif net subsistant sera attribué à :

- une association poursuivant des buts similaires ;
- un organisme à but d'intérêt général (école, commune, syndicat...) choisi par l'assemblée générale.

Article 19 : Le règlement intérieur

La direction pourra établir un règlement intérieur fixant les modalités d'exécution des présents statuts et d'organisation interne et pratique de l'association. Ce règlement intérieur sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ainsi que ses modifications ultérieures.

Article 20 : L'approbation des statuts

Les présents statuts ont été adoptés par l'assemblée générale constitutive qui s'est tenue

à Mulhouse, le mardi 11 septembre 2007,

Par : AYSAN Bekir - BAECHE Catherine - BUTTAZZONI Audrey - CASTELL Stéphane - COLLIN Dominique - HETT Marc - DELPLACE Juliette

Charte internationale pour la terre et l'humanisme

Charte internationale pour la terre et l'humanisme - MOUVEMENT INITIE ET SERVI PAR PIERRE RABHI - <http://www.mouvement-th.org/>

Quelle planète laisserons-nous à nos enfants ? Quels enfants laisserons-nous à la planète ?

Basé sur la fédération de toutes les consciences qui partagent les mêmes valeurs, le Mouvement pour la terre et l'humanisme est libre de toute référence idéologique, politique ou confessionnelle, ainsi que de toute autorité spirituelle ou laïque.

La planète terre est à ce jour la seule oasis de vie que nous connaissons au sein d'un immense désert sidéral. En prendre soin, respecter son intégrité physique et biologique, tirer parti de ses ressources avec modération, y instaurer la paix et la solidarité entre les humains, dans le respect de toute forme de vie, est le projet le plus réaliste, le plus magnifique qui soit.

Constats : La terre et l'humanité gravement menacées

Le mythe de la croissance indéfinie

Le modèle industriel et productiviste sur lequel est fondé le monde moderne prétend appliquer l'idéologie du « toujours plus » et la quête du profit illimité sur une planète limitée. L'accès aux ressources se fait par le pillage, la compétitivité et la guerre économique entre les individus. Dépendant de la combustion énergétique et du pétrole dont les réserves s'épuisent, ce modèle n'est pas généralisable.

Les pleins pouvoirs de l'argent

Mesure exclusive de prospérité des nations classées selon leur PIB et PNB, l'argent a pris les pleins pouvoirs sur le destin collectif. Ainsi, tout ce qui n'a pas de parité monétaire n'a pas de valeur et chaque individu est oblitéré socialement s'il n'a pas de revenu. Mais si l'argent peut répondre à tous les désirs, il demeure incapable d'offrir la joie, le bonheur d'exister...

Le désastre de l'agriculture chimique

L'industrialisation de l'agriculture, avec l'usage massif d'engrais chimiques, de pesticides et de semences hybrides et la mécanisation excessive, a porté gravement atteinte à la terre nourricière et à la culture paysanne. Ne pouvant produire sans détruire, l'humanité s'expose à des famines sans précédent.

Humanitaire à défaut d'humanisme

Alors que les ressources naturelles sont aujourd'hui suffisantes pour satisfaire les besoins élémentaires de tous, pénuries et pauvreté ne cessent de s'aggraver. Faute d'avoir organisé le monde avec humanisme, sur l'équité, le partage et la solidarité, nous avons recours au palliatif de l'humanitaire. La logique du pyromane-pompier est devenue la norme.

Déconnexion entre l'humain et la nature

Majoritairement urbaine, la modernité a édifié une civilisation « hors-sol », déconnectée des réalités et des cadences naturelles, ce qui ne fait qu'aggraver la condition humaine et les dommages infligés à la terre.

Au Nord comme au Sud,

Famine, malnutrition, maladie, exclusion, violence, mal-être, insécurité...etc.

Pollution des sols, des eaux, de l'air, épuisement des ressources vitales, désertification...etc.

ne cessent de croître.

Ces constats interpellent très fortement nos consciences, en appellent à notre responsabilité et nous invitent à agir d'urgence pour tenter d'infléchir des évolutions qui rendent notre avenir et celui des générations futures de plus en plus incertain.

Propositions : Vivre et prendre soin de la vie

Notre mouvement a pour vocation fondamentale de concilier l'histoire de l'humanité avec la réalité de la nature.

Incarner l'utopie

L'utopie n'est pas la chimère mais le « non lieu » de tous les possibles. Face aux limites et aux impasses de notre modèle d'existence, elle est une pulsion de vie, capable de rendre possible ce que nous considérons comme impossible. C'est dans les utopies d'aujourd'hui que sont les solutions de demain. La première utopie est à incarner en nous-mêmes car la mutation sociale ne se fera pas sans le changement des humains.

La terre et l'humanisme

Nous reconnaissons en la terre, bien commun de l'humanité, l'unique garante de notre vie et de notre survie. Nous nous engageons en conscience, sous l'inspiration d'un humanisme actif, à contribuer au respect de toute forme de vie et au bien-être et à l'accomplissement de tous les êtres humains. Enfin, nous considérons la beauté, la sobriété, l'équité, la gratitude, la compassion, la solidarité comme des valeurs indispensables à la construction d'un monde viable et vivable pour tous.

La logique du Vivant

Nous considérons que le modèle dominant actuel n'est pas aménageable et qu'un changement de paradigme est indispensable. Il est urgent de placer l'Humain et la Nature au cœur de nos préoccupations et de mettre tous nos moyens et compétences à leur service.

Agro écologie

De toutes les activités humaines, l'agriculture est la plus indispensable car aucun être humain ne peut se passer de nourriture. L'agroécologie que nous préconisons comme éthique de vie et technique agricole permet aux populations de regagner leur autonomie, sécurité et salubrité alimentaires tout en régénérant et préservant leurs patrimoines nourriciers.

Sobriété heureuse

Face au « toujours plus » indéfini qui ruine la planète au profit d'une minorité, la sobriété est un choix conscient inspiré par la raison. Elle est un art et une éthique de vie, source de satisfaction et de bien-être profond. Elle représente un positionnement politique et un acte de résistance en faveur de la terre, du partage et de l'équité.

Relocalisation de l'économie

Produire et consommer localement s'impose comme une nécessité absolue pour la sécurité des populations à l'égard de leurs besoins élémentaires et légitimes. Sans se fermer aux échanges complémentaires, les territoires deviendraient alors des berceaux autonomes valorisant et soignant leurs ressources locales. Agriculture à taille humaine, artisanat, petits commerces...etc. devraient être réhabilités afin que le maximum de citoyens puissent redevenir acteurs de l'économie.

Une autre éducation

Nous souhaitons de toute notre raison et de tout notre cœur une éducation qui ne se fonde pas sur l'angoisse de l'échec mais sur l'enthousiasme d'apprendre. Qui abolisse le « chacun pour soi » pour exalter la puissance de la solidarité et de la complémentarité. Qui mette les talents de chacun au service de tous.

Une éducation qui équilibre l'ouverture de l'esprit aux connaissances abstraites avec l'intelligence des mains et la créativité concrète. Qui relie l'enfant à la nature à laquelle il doit et devra toujours sa survie et qui l'éveille à la beauté et à sa responsabilité à l'égard de la vie. Car tout cela est essentiel à l'élévation de sa conscience...

« Pour que les arbres et les plantes s'épanouissent, pour que les animaux qui s'en nourrissent prospèrent, pour que les hommes vivent, il faut que la terre soit honorée. » Pierre Rabhi.